

01/10/2023

CACES[®] R486 - PEMP A - B

Formateur :

La formation est dispensée par un formateur ayant les compétences pédagogiques et techniques en prévention des risques en entreprise. CV détaillé sur simple demande. Solide expérience professionnelle dans la conduite des PEMP, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Testeur : Certifié par Bureau Veritas Certification, et titulaire des prés requis demandés par la R486.

Durée, lieu et nombre de stagiaires :

- Conducteur débutant : 28h00, soit 4 jours de formation.
- Conducteur non débutant : 21h00, soit 3 jours de formation.
- En inter-entreprises.
- Groupe de 2 à 6 stagiaires.



Public et prérequis :

Toute catégorie de personne. Conducteurs débutants ou non débutants.

Avoir 18 ans minimum,

Aucune contre-indication médicale à la conduite des PEMP.

Maîtrise du français oral et écrit et des 4 opérations mathématiques de base.

Objectifs :

Savoir manipuler en sécurité une PEMP tout en préservant le personnel, le matériel et les marchandises.

Apporter ou réactualiser les connaissances théoriques et pratiques pour satisfaire :

- au décret 98-1084 du 02 décembre 1998 relatif à l'obligation de formation et de contrôle des connaissances en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite,
- à la recommandation 486 de la CNAM comprenant les référentiels de compétences et d'évaluation théorique et pratiques en vue de la délivrance du CACES[®].

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise. Méthodologie active favorisant la participation du groupe. Tour de table et discussions sur les problèmes rencontrés lors de l'exercice des fonctions des stagiaires.

Moyens pédagogiques :

- Cours théorique par vidéo-projection en salle.
- Supports de formation numériques et traditionnels (remise d'une documentation à chaque stagiaire et de supports types).
- Documents d'information (Etudes, statistiques, documents INRS...)
- QCM de validation de la partie théorique.
- Echange de réalités et de pratiques entre les stagiaires.
- Aires d'évolution et nacelles élévatrices de catégories A et/ou B (Toutes catégories selon la Recommandation R. 486 de la C.N.A.M.T.S.).

Validation de la formation :

La validation des connaissances et savoirs faire de l'apprenant permet :

– d'évaluer ses savoirs ;

– d'évaluer sa capacité à appliquer les prescriptions de sécurité dans son environnement de travail.

Cette formation est complétée et réactualisée autant de fois que nécessaire (ou recommandé tous les 5 ans).

Maintien et actualisation des compétences :

D'une durée de 21 heures (3 jours).

Référent pédagogique : Wilfrid WALLER

✉ 74 impasse Corneille – 83150 Bandol

✉ w2@wanadoo.fr

☎ 04 94 29 73 45

🌐 www.w2formationconseil.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.02374.83 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

"Bien gérer les risques pour mieux les maîtriser"



01/10/2023

Avis après formation :

A l'issue de la formation, une attestation de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera délivrée.

Délivrance du CACES[®], après réussite aux tests théorique et pratique selon la R486.

Programme : Selon l'annexe 2 de la R486

- Connaissances générales,
- Technologie des PEMP,
- Types de PEMP et catégories de CACES[®],
- Notions élémentaires de physique,
- Stabilité des PEMP,
- Risques liés à l'utilisation des PEMP,
- Port du harnais : vérifications et utilisation,
- Règles d'exploitation des PEMP,
- Vérifications d'usage et entretien de 1er niveau.

Savoir-faire pratiques :

- prise de poste et vérifications,
- conduite et manoeuvres,
- vérifications et port du harnais dans les PEMP,
- fin de poste, entretien quotidien, maintenance.

En option pour les catégories A et B :

- chargement / déchargement sur porte-engins.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions des publics en situation de handicap, mise à disposition de locaux répondant aux exigences d'accessibilité de personnes en situation de handicap. Vous pouvez nous contacter afin d'adapter la prestation en fonction du handicap du bénéficiaire. Pour cela, nous pouvons contacter le réseau de partenaires, experts, acteurs du champ du handicap.

Les modalités et délais d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.

Immédiatement.

Les modalités d'évaluation :

Evaluation à chaud en fin de stage portant sur le déroulement et les acquis de la formation, questionnaire de satisfaction envoyé à froid au client, formulaire de plainte et réclamation à disposition.

Tarifs :

Prix inter-entreprises :

- Non débutant : 890,00 € net de taxes (1 catégorie) – 980,00 € net de taxes (2 catégories)
- Débutant : 980,00 € net de taxes (1 catégorie) – 1 160,00 € net de taxes (2 catégories)

Remarque : en l'absence d'une attestation au port du harnais, la formation sera facturée 60,00 € supplémentaire.

Prix intra entreprise : Nous consulter.

Observation :

Les stagiaires doivent être en possession de leurs équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque de chantier avec jugulaire, harnais avec longe simple, gants et vêtement rétro-réfléchissant).

Les stagiaires doivent être en possession d'une attestation au port du harnais (validité < 3 ans).

Référent pédagogique : Wilfrid WALLER

✉ 74 impasse Corneille – 83150 Bandol

✉ w2@wanadoo.fr

☎ 04 94 29 73 45

🌐 www.w2formationconseil.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.02374.83 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.